

Evry, le 20 mars 2019

**Campagne
de bourses de lycées
2019-2020
(25 mars au 4 juillet 2019)
Note pour les familles des élèves
de lycées non boursiers**

Madame, Monsieur,

1 - Les bourses nationales sont des **aides financières** à la scolarité.

2 - **Si votre enfant n'est pas boursier** et si vous souhaitez qu'il bénéficie d'une bourse à la rentrée 2019, vous devez **retirer un dossier de demande de bourse** auprès du secrétariat du lycée où est scolarisé votre enfant.

3 – **INFORMATIONS à votre disposition :**

- simulateur en ligne pour estimer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html>
(ou taper « Education bourse lycée »)
- tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
- notice d'information

4 - **Vous déposerez, au lycée, un DOSSIER complet, avec des photocopies** (recto/verso, lisibles) de toutes les pièces nécessaires :

- imprimé de demande de bourse rempli,
- **avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017**, dans tous les cas,
- imprimé de procuration rempli,
- autres justificatifs, selon votre situation : voir l'imprimé de demande, page 2.

5 -

**La date officielle de clôture de la campagne de bourse est fixée
nationalement au 4 juillet 2019.**

6 - Un **accusé de réception** vous sera remis par le lycée, **comme preuve du dépôt** de votre demande. Vous devrez le conserver, **il sera exigé** par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.

Evry, le 20 mars 2019

**Campagne
de bourses de lycées
2019 - 2020
(25 mars au 4 Juillet 2019)
Note pour les familles des élèves
de collèges en 3ème**

Madame, Monsieur,

- 1 - Les bourses nationales sont des **aides financières** à la scolarité.
Il existe les bourses de collèges, et les bourses de lycées, qui sont différentes.
- 2 - Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse au lycée à la rentrée, vous devez **retirer un dossier de « demande de bourse de lycée »** auprès du secrétariat du collège de votre enfant (même s'il est déjà boursier au collège).
- 3 – **INFORMATIONS à votre disposition :**
 - simulateur en ligne pour estimer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html>
(ou taper « Education bourse lycée »)
 - tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
 - notice d'information
- 4 - **Vous déposerez, au collège, un DOSSIER complet de « demande de bourse de lycée », avec des photocopies** (recto/verso, lisibles) de toutes les pièces :
 - imprimé de demande de bourse rempli,
 - **avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017**, dans tous les cas,
 - imprimé de procuration rempli,
 - autres justificatifs, selon votre situation : voir l'imprimé de demande, page 2.

5 -

**La date officielle de clôture de la campagne de bourse est fixée
nationalement au 4 juillet 2019.**

- 6 - Un **accusé de réception** vous sera remis par le collège, **comme preuve du dépôt de votre demande**. Vous devrez le conserver, **ce document sera exigé** par la DSDEN de l'Essonne **en cas de contestation**.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Nous sommes là pour vous aider



N°51593#07

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2019-2020

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2018 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2017 à ne pas dépasser	18 105€	19 497€	22 281€	25 763€	29 245€	33 424€	37 601€	41 780€

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire public, la demande de bourse de lycée s'effectue en ligne sur votre compte Education nationale jusqu'au 4 juillet 2019. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire fréquenté.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire privé, vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Date limite nationale : 4 juillet 2019

POUR EN SAVOIR PLUS

► Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne